

**SERVICES DE JUSTIFICATIFS PORTANT LA MARQUE  
INVITATION À SE QUALIFIER (IQ)**

**MODIFICATION NO. 3**

Cette modification No. 3 de l'invitation à se qualifier est émise afin de;

- 1- Réviser la date de soumission des demandes et des commentaires de la période 1.

**1- À la section 2.3.1 «Enquêtes et observations pendant la période de QIT», réviser comme suit:**

**SUPPRIMER:** Ceci dans sa totalité.

**ENCARTER :** Il y aura une période de questions. Toutes les demandes de renseignements concernant le CIT doivent être soumises par écrit à l'autorité contractante dans les délais indiqués ci-dessous. Les demandes de renseignements reçues après cette période peuvent ne pas être répondues.  
Période 1: Les demandes de renseignements doivent être soumises au plus tard le 31 janvier 2017.

**TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DE CETTE INVITATION À SE QUALIFIER  
DEMEURENT INCHANGÉS.**

=====

Voici ci-dessous un résumé des modifications à l'invitation à se qualifier (IQ) émise jusqu'à ce jour:

<b>Suivi des documents</b>	<b>Date</b>	<b>Description</b>
Modification No. 001	Janvier 10, 2017	Réviser les demandes de renseignements et la date de la période des commentaires.
Modification No. 002	Janvier 18, 2017	Fournir les réponses du Canada aux questions de l'industrie.
Modification No. 003	Janvier 23, 2017	Réviser les demandes de renseignements et la date de la période des commentaires.